

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS N^{OS} 2024-1320 ET 2024-1321
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 12 août 2024, le conseil a adopté les règlements suivants :

- **N^o 2024-1320** modifiant le règlement de lotissement N^o 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
 - préciser la condition permettant la création d'un lot enclavé;
 - permettre une opération cadastrale créant un lot ne répondant pas aux dimensions et superficies minimales lorsque la propriété est séparée par une emprise de chemin de fer ou d'une piste cyclable, sous certaines conditions.
- **N^o 2024-1321** modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles N^o 2023-1237 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
 - exempter de l'application du règlement les bâtiments non patrimoniaux ayant perdu la moitié de leur valeur à la suite d'un sinistre;
 - clarifier le fait qu'un avis public n'a pas à être publié dans le cas d'un bâtiment autre que patrimonial.

Les règlements N^{os} 2024-1320 et 2024-1321 sont entrés en vigueur le 20 septembre 2024 et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois de septembre 2024
et publié le 2 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière